

Madame Juliette CARANTA-PAVARD  
171, allée des Topazes  
97400 SAINT-DENIS

Saint-Denis, le 09 octobre 2008

Madame,

J'ai pris le soin d'étudier votre dossier dans un emploi du temps déjà chargé.

J'ai également pris le temps de vous recevoir longuement - à votre demande - pour écouter votre perception du dossier.

Votre dossier a été jugé deux fois. Deux fois, la justice vous a donné tort.

« L'autorité de la chose jugée » n'est pas qu'une formule de droit. Vous y êtes confrontée. Nous aussi. Même si à titre personnel, j'en suis désolé pour vous.

Très cordialement,

Pascal BAUDOIN  
directeur de la rédaction

